

## CONSEIL DE COMMUNAUTÉ Séance du 18 janvier 2017 à 18h30,

### À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Départ après la 10 <sup>ème</sup> délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Marina FERRARI
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
7	AIX-LES-BAINS	T	Joaquim TORRES	
8	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
9	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
10	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
11	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Jérôme DARVEY
12	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
13	AIX-LES-BAINS	T	Pascal PELLER	
14	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
15	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Françoise CARON
18	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
22	CHANAZ	T	Yves HUSSON	
23	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
24	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
25	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
26	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	Pouvoir d'Henri GARNIER
27	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	
28	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
29	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
30	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
31	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
32	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
33	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
34	MERY	T	Eudes BOUVIER	
35	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
36	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
37	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
38	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
39	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
40	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
41	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
42	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
43	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
44	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	Pouvoir de M. SAVIOZ-FOUILLET
45	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
46	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
47	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
48	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
49	VOGLANS	T	Martine BERNON	

25 communes présentes



**Autres présents non votants :**

Marc MORAND  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Martine REVOL  
Christophe PIRAT  
Christophe TOUZEAU  
Françoise GRAVIER  
Fabien DIDIER  
Olivier VERDENAL  
Catherine FABBRI  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Elaine QUAY-THEVENON

Conseiller municipal Pugny Chatenod  
Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint  
Directrice de cabinet  
Directeur des services à la population  
Directeur du Pôle Eau  
Directrice du Pôle Ressources  
Directeur des Ressources Humaines  
Responsable service Finances  
Responsable Politique de la Ville  
Responsable Juridique/Assemblées  
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 11 janvier 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 263 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 40 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 49 présents (49 titulaires), et 58 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 35 Année : 2018

Exécutoire le : 23 JAN. 2018

Affichée le : 23 JAN. 2018

Visée le : 23 JAN. 2018

### DÉPLACEMENTS Contrat de DSP transports urbains Avenant n°5

Monsieur le Président rappelle que le contrat de délégation de service public du réseau de transport urbain "Ondéa" est confié au groupe RATP Dev depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et pour une durée de 6 ans.

Les modifications proposées par l'avenant 5 sont les suivantes :

#### Lignes 30 et 31 :

Suite à la fusion de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget avec les communautés de communes du Canton d'Albens et de Chautagne, est apparu le besoin de création de deux lignes supplémentaires, la ligne 30 entre Motz & Aix-les-Bains, et la ligne 31 entre Albens & Aix-les-Bains :

- La ligne 30 a été lancée le 21 octobre 2017. Elle fonctionne les mercredis matin et samedi après-midi. Les coûts d'exploitation sont supportés par un marché public transféré de la Communauté de Communes de Chautagne lors de la fusion (pour un coût annuel moyen de 12 000 € par an). Les frais de promotion de la ligne s'élèvent à 2 885 € HT (Voir fiche horaire ci-jointe annexe 1).
- La ligne 31 sera mise en service le 24 janvier 2018. Elle fonctionnera les mercredis et samedis après-midi (voir fiche horaire ci-jointe annexe 2). Le coût de fonctionnement sera de 260 € par jour de fonctionnement (à titre d'information, le coût annuel moyen est de 26 500 € par an). Les frais de promotion s'élèvent à 2 885 € et les frais de fiches horaires s'élèvent à 1 000 €.

#### Plan de réseau :

La fusion impose également de mettre à jour les plans de réseau destinés aux touristes et curistes qui seront distribués par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI). 30 000 plans sont nécessaires chaque année. Les coûts de création et d'impression de ces plans de réseaux sont de 3 750 €.

#### Valise diagnostic Bus Mercedes-Benz :

La valise (outil permettant de rechercher les pannes sur le véhicule) permettant de diagnostiquer les pannes sur les véhicules Mercedes-Benz est obsolète.

Il a été nécessaire de procéder à son renouvellement pour 12 000 €.

L'impact financier global de ces ajustements sur le montant de la contribution financière forfaitaire (CFF) en année pleine est de 47 045 € en 2018 puis 30 806 € en 2019 et enfin 31 058 € en 2020 (euros 2014).

Monsieur le Président informe l'assemblée du fait que l'effet cumulé des avenants (y compris avenant 5) sur le montant total de la DSP est de : 16,57 %.

L'effet cumulé des avenants (y compris avenant 5 mais sans les mesures rendues nécessaires par des événements imprévisibles et non du fait de Grand Lac) sur le montant total de la DSP est de 9,99 %.

Un tableau synthétique des effets des avenants cumulés est joint à la présente délibération.

La commission de DSP du 18 décembre 2017 a émis un avis favorable sur le projet d'avenant 5.

Les crédits inscrits au budget seront imputés sur la section de fonctionnement du budget transport (programme 010, chapitre 11).

Monsieur le Président propose d'approuver l'avenant n°5 joint en annexe.

---

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°5 tel que présenté,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant 5 à la convention de délégation de service public Transports Urbains et tous les actes nécessaires à son exécution

Aix-les-Bains, le 18 janvier 2018

Le Président,  
Dominique DORD



- |                             |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 70 |
| - Présents : 48             |
| - Votants : 58              |
| - Pour : 57                 |
| - Contre : 0                |
| - Abstentions : 1           |
| - Blancs : 0                |

**AVENANT N° 5** A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU  
RESEAU DE TRANSPORT URBAIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC  
DU BOURGET POUR LA PERIODE **2015-2020**

---

**ENTRE**

GRAND LAC, communauté d'agglomération du lac du Bourget (CALB), autorité organisatrice de transports urbains (AOTU), dont le siège est 1500 boulevard Lepic, 73100 AIX LES BAINS,

Représentée par son Président, M. Dominique DORD, dûment habilité en vertu de la délibération du conseil communautaire du 25 juin 2015 ;

Ci-après dénommée « **GRAND LAC** » ;

**ET**

La Compagnie de transports du lac du Bourget (CTLB),

Représentée par M. Éric DARDENNE, en sa qualité de Directeur de la SASU Compagnie de transport du lac du Bourget, dûment mandaté, dont le siège social est 1700 boulevard Lepic, 73100 AIX LES BAINS ;

Ci-après dénommée « **le Délégué** ».

Vu la convention de délégation de service public du réseau de transport urbain de la CALB, conclue le 22 décembre 2014, entre la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget et la Compagnie de transport du lac du Bourget ;

**PREAMBULE :**

Cet avenant a pour objectif de solder les dépenses non prévues dans le cadre de la Délégation de service public et allouées au fonctionnement et/ou développement du réseau Ondéa sur l'exercice 2015, 2016 et années suivantes jusqu'en 2020.

Suite à la fusion de la Communauté d'agglomération du lac du Bourget avec les communautés de communes du canton d'Albens et de Chautagne, il est apparu le besoin de création de deux lignes supplémentaires, la ligne 30 entre Motz & Aix les bains, et la ligne 31 entre Albens & Aix les bains. La fusion impose également de mettre à jour les plans de réseau destinés aux touristes et curistes qui seront distribués par l'intermédiaire de l'Offices de Tourisme Intercommunal (OTI).

## **LIGNE 30 & 31.**

### **1/ Ligne 30 :**

La ligne 30 a été lancée le 21 octobre. Elle fonctionne les mercredis matin et samedi après-midi. Les frais de promotion de la ligne s'élèvent à 2 885 € HT. (voir fiche horaire ci-jointe annexe 1)

### **2/ Ligne 31 :**

La ligne 31 sera mise en service le 24 janvier 2018. Elle fonctionnera les mercredis et samedis après-midi. (voir fiche horaire ci-jointe annexe 2)

Le cout de fonctionnement sera de 260 € par jour de fonctionnement.

Les frais de promotion s'élèvent à 2 885 € et les frais de fiches horaires s'élèvent à 1 000 €.

## **Plans destinés aux Touristes et Curistes.**

Création et impression de 30 000 plans de réseaux spéciaux OTI : 3 750 €

## **Remboursement de la valise de diagnostic MERCEDES.**

La valise permettant de diagnostiquer les pannes sur les véhicules Mercedes est obsolète.

Il a fallu procéder à son renouvellement. Le cout de la nouvelle valise est de 12 000 €.

## RÉPERCUSSION DE L'AVENANT N°5 : ANNÉES 2017-2020

€ HT (valeur 2014)		2017	2018	2019	2020
Ligne 30*	frais de promotion		2 885 €		
	recettes voyageurs		-492 €	-492 €	-496 €
Ligne 31*	frais de promotion (y compris fiche horaires)		3 885 €	1 000 €	1 000 €
	frais de fonctionnement : 260€/jour de	<i>nb jour</i>	98	104	105
	fonctionnement (mercredis et samedis PM)	montant	0 €	25 480 €	27 040 €
	recettes voyageurs		-463 €	-492 €	-496 €
Création et impression plans de réseau curistes et touristes*			3 750 €	3 750 €	3 750 €
Remboursement valise diagnostic Mercedes			12 000 €		
<b>Total</b>		<b>0 €</b>	<b>47 045 €</b>	<b>30 806 €</b>	<b>31 058 €</b>

\* mesures rendues nécessaires par des événements imprévisibles et non du fait de Grand Lac

Suite à la mise en œuvre de l'avenant n°5, la contribution forfaitaire devient donc :

Contribution Forfaitaire	2016	2017	2018	2019	2020
CF contrat initial	2 373 611 €	2 319 309 €	2 317 928 €	2 280 366 €	2 263 341 €
- avenant 1	160 709 €	161 515 €	160 367 €	160 652 €	159 503 €
- avenant 2	40 472 €	40 542 €	40 423 €	40 464 €	40 440 €
- avenant 3	186 195 €	186 195 €	186 195 €	186 195 €	186 195 €
Avenant n°4	113 507 €	271 020 €	271 020 €	271 020 €	271 020 €
sous total contrat + avenant 1 à 4	2 874 494 €	2 978 581 €	2 975 933 €	2 938 697 €	2 920 499 €
<b>Avenant n°5</b>		<b>0 €</b>	<b>47 045 €</b>	<b>30 806 €</b>	<b>31 058 €</b>
<b>DSP + Avenant n°1 + n°2 + n°3 + n°4 + n°5</b>	<b>2 874 494 €</b>	<b>2 978 581 €</b>	<b>3 022 978 €</b>	<b>2 969 503 €</b>	<b>2 951 557 €</b>

- L'effet cumulé des avenants (y compris avenant 5) sur le montant total de la DSP est de : 16,57 %.
- L'effet cumulé des avenants (y compris avenant 5 mais sans les mesures rendues nécessaires par des événements imprévisibles et non du fait de Grand Lac) sur le montant total de la DSP est de : 9,99 %.

Fait à Aix-les-Bains, le Xx/Xxxx/2017

Pour Grand Lac  
Communauté d'Agglomération,  
Le Président,

Pour CTLB,  
Le Président de CTLB

Dominique DORD

Serge REYNAUD

**RECAPITULATIF DES AVENANTS DE LA DSP TRANSPORTS ET IMPACTS FINANCIERS**

**Rappel des montants initiaux de la DSP:**

objet	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
CFF option 1	3 298 716,00	2 522 009,00	2 508 823,00	2 472 847,00	2 437 469,00	2 416 390,00	
option 2	13 500,00	160 709,00	161 515,00	160 367,00	160 652,00	159 503,00	
option 3	11 500,00	127 379,00	128 030,00	127 213,00	127 827,00	126 814,00	
option 4	-20 000,00	-20 200,00	-20 402,00	-20 606,00	-20 812,00	-21 020,00	
<b>Total</b>	<b>3 303 716,00</b>	<b>2 789 897,00</b>	<b>2 777 966,00</b>	<b>2 739 821,00</b>	<b>2 705 136,00</b>	<b>2 681 687,00</b>	<b>16 998 223,00</b>

**Récapitulatif des avenants :**

objet	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
CFF Base	3 303 716,00	2 789 897,00	2 777 966,00	2 739 821,00	2 705 136,00	2 681 687,00	16 998 223,00
avenant 1 *							
avenant 2	315 930,00	40 472,00	40 542,00	40 423,00	40 464,00	40 440,00	518 271,00
avenant 3	60 261,00	186 195,00	186 195,00	186 195,00	186 195,00	186 195,00	991 236,00
avenant 4		31 002,00	36 193,00	36 193,00	36 193,00	36 193,00	175 774,00
avenant 5		82 276,00	234 827,00	234 827,00	234 827,00	234 827,00	1 021 584,00
<b>total</b>	<b>0,00</b>	<b>113 278,00</b>	<b>271 020,00</b>	<b>271 020,00</b>	<b>271 020,00</b>	<b>271 020,00</b>	<b>1 197 358,00</b>
L 30 et 31 (circonstances imprévues)				35 045,00	30 807,00	31 057,00	96 909,00
valise diagnostic				12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
<b>total CFF + avenants</b>	<b>3 679 907,00</b>	<b>3 129 842,00</b>	<b>3 275 723,00</b>	<b>3 284 504,00</b>	<b>3 233 622,00</b>	<b>3 210 399,00</b>	<b>19 813 997,00</b>
<b>Total avenants</b>							
<b>Total avenants (avec circonstances imprévues)</b>							
<b>% des avenants (hors circonstances imprévues)</b>							
<b>% des avenants (avec circonstances imprévues)</b>							
							<b>16,57</b>
							<b>9,99</b>

\* montant non pris en compte dans le calcul du % de l'évolution car cet avenant est une levée d'option prévue au contrat



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Contrat de DSP Transports urbains - Avenant n.5

---

**Date de transmission de l'acte :** 23/01/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 23/01/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2222 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20180118-d2222-DE

---

**Date de décision :** 18/01/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public  
1.2.2. Contrat initial et avenant